

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 36

AMENDEMENT

présenté par
M. Fayssat et M. Verny

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« quelle que soit la tranche »

les mots :

« pour toutes les tranches ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnelle visant uniquement à clarifier la portée du dispositif en affirmant de manière explicite que le tarif unique s'applique à l'ensemble des tranches tarifaires, sans modifier l'économie de la disposition.